

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2024

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2024**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ** (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Forvis Mazars S.e.n.c.r.l.*¹

Gatineau, le 11 juin 2024

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**


	2024	2023
PRODUITS		
Ententes de partenariat (annexe A)	853 688 \$	773 975 \$
Opérations (annexe B)	479 045	451 375
Cotisations des membres	1 625	2 212
Subventions – COVID-19 (annexe C)	-	1 375
	1 334 358	1 228 937
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 048 879	951 513
Frais liés aux opérations (annexe D)	242 089	211 900
Honoraires professionnels	31 150	15 286
Frais liés à la structure (annexe E)	8 898	9 027
Soutien au développement de l'économie sociale (annexe F)	3 797	1 959
	1 334 813	1 189 685
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(455) \$	39 252 \$


**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**BILAN
31 MARS 2024**

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	187 116 \$	386 111 \$
Placement temporaire, 2,50 %	-	352 519
Dépôts à terme, 3,50 % à 5,10 %, échéant en mars 2025	576 469	254 425
Débiteurs (note 3)	83 797	99 819
Frais payés d'avance	7 165	5 358
	854 547	1 098 232
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (note 4)	12 628	12 628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	23 711	31 918
	890 886 \$	1 142 778 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**BILAN
31 MARS 2024**

	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	114 247 \$	125 204 \$
Apports reportés (note 8)	186 069	427 269
	300 316	552 473
ACTIF NET		
PARTS SOCIALES (note 9)	6 400	5 680
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE	(455)	39 252
RÉSERVE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE	29 208	-
RÉSERVE GÉNÉRALE	122 415	100 853
RÉSERVE – DÉVELOPPEMENT	432 250	441 020
RÉSERVE – AVANTAGES SOCIAUX	752	3 500
	590 570	590 305
	890 886 \$	1 142 778 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	Excédent (insuffi- sance) de l'exercice	Réserve Coopérative les Quilleurs De La Lièvre	Réserve générale	Réserve dévelop- pement	Réserve avantages sociaux	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	39 252 \$	- \$	100 853 \$	441 020 \$	3 500 \$	584 625 \$	545 373 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(455)	-	-	-	-	(455)	39 252
Affectation des réserves (note 10)	-	29 208	21 562	(38 770)	(12 000)	-	-
Virement de l'excédent de l'exercice précédent	(39 252)	-	-	30 000	9 252	-	-
SOLDE À LA FIN	(455) \$	29 208 \$	122 415 \$	432 250 \$	752 \$	584 170 \$	584 625 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(455) \$	39 252 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 953	10 230
Perte sur disposition d'une immobilisation corporelle	-	249
	14 498	49 731
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(237 942)	226 634
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(223 444)	276 365
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(322 044)	(4 425)
Participations dans des coopératives	-	7 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 746)	7 212
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(328 790)	10 437
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Émission de parts et flux de trésorerie liés à l'activité de financement	720	460
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(551 514)	287 262
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	738 630	451 368
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	187 116 \$	738 630 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée selon la Loi sur les coopératives du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à fournir des biens et services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs, dans le domaine du développement coopératif régional, ainsi que de fournir du travail à ses membres travailleurs, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ayant le même objectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

- le trop-perçu est inscrit aux réserves au cours de l'exercice subséquent;
- les parts sociales sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

La coopérative utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de service sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus par la coopérative, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsque gagnés.

Les revenus de location sont constatés selon les modalités du bail.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des participations dans des entreprises d'économie sociale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Ameublement et équipement de bureau	Solde décroissant	20 %
Matériel informatique	Solde décroissant	33,33 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Ententes de partenariat à recevoir	70 887 \$	73 521 \$
Contrats de service, cotisations et autres à recevoir	6 730	22 510
Taxes de vente à recevoir	6 180	3 788
	83 797 \$	99 819 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

	2024	2023
Obligations communautaires – SUN	12 328 \$	12 328 \$
Parts – Fabrique Mobile Outaouais	200	200
Parts – Consortium Coop	100	100
	12 628 \$	12 628 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Ameublement et équipement de bureau	9 867 \$	6 612 \$	3 255 \$	2 391 \$
Matériel informatique	51 507	36 115	15 392	16 447
Améliorations locatives	37 178	32 114	5 064	13 080
	98 552 \$	74 841 \$	23 711 \$	31 918 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,00 %. Les ententes de partenariat à recevoir d'une valeur comptable nette de 70 887 \$ sont données en garantie. Au 31 mars 2024, le taux préférentiel était de 7,20 % et l'emprunt était inutilisé.

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	12 141 \$	22 968 \$
Salaires et vacances à payer	102 106	94 363
Fonds de pension et assurances collectives à payer	-	7 873
	114 247 \$	125 204 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

8. APPORTS REPORTÉS

Conséquemment aux périodes couvertes par les ententes signées par la coopérative, les contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
ID Gatineau		
Solde au début	181 250 \$	246 250 \$
Montant alloué au cours de l'exercice	358 250	350 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(415 000)	(415 000)
Solde à la fin	124 500	181 250
Chantier de l'économie sociale – SAJE		
Solde au début	-	22 501
Montant alloué au cours de l'exercice	40 000	40 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(40 000)	(62 501)
Solde à la fin	-	-
Chantier de l'économie sociale – FLAC		
Solde au début	11 600	11 600
Montant alloué au cours de l'exercice	101 650	52 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(81 750)	(52 000)
Solde à la fin	31 500	11 600
Incubateur en économie sociale de l'Outaouais		
Solde au début	-	6 923
Montant constaté aux revenus de l'exercice	-	(6 923)
Solde à la fin	-	-
FRR Outaouais		
Solde au début	120 419	-
Montant alloué au cours de l'exercice	-	181 061
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(120 419)	(60 642)
Solde à la fin	-	120 419

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

8. APPORTS REPORTÉS (SUITE)

	2024	2023
PSES Volet 1 – Outaouais		
Solde au début	76 500 \$	- \$
Montant alloué au cours de l'exercice	70 600	176 500
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(126 500)	(100 000)
Solde à la fin	20 600	76 500
PSES Volet 1 – Laurentides		
Solde au début	37 500	-
Montant alloué au cours de l'exercice	45 000	112 500
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(75 519)	(75 000)
Solde à la fin	6 981	37 500
Fonds de relance		
Solde au début	-	-
Montant alloué au cours de l'exercice	32 000	-
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(29 512)	-
Solde à la fin	2 488	-
	186 069 \$	427 269 \$

9. PARTS SOCIALES

Un nombre illimité de parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle elle appartient soit :

- Utilisateur : 2 parts sociales à 10 \$ chacun
- Travailleur : 2 parts sociales à 10 \$ chacune
- Soutien : 2 parts sociales à 10 \$ chacune

Les parts sociales de qualification sont payables au moment de l'admission pour toutes les catégories de membres.

	2024	2023
Émis et payé		
640 parts de qualification (2023 : 568 parts)	6 400 \$	5 680 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

9. PARTS SOCIALES (SUITE)

Transaction de l'exercice

Au cours de l'exercice, la coopérative a procédé à l'émission de 72 parts de qualification et à aucune radiation de parts de qualification.

10. AFFECTATIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'utilisation de la réserve générale pour combler l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice courant. Si elle est adoptée, la réserve générale diminuerait de 455 \$.

Au cours de l'exercice, la Coopérative a adopté l'utilisation de la réserve d'avantages sociaux pour un montant de 12 000 \$ ainsi que l'utilisation de la réserve de développement pour un montant de 38 770 \$. Du total de ces montants, 21 562 \$ ont été affectés à la réserve générale et 29 208 \$ ont été affectés à la nouvelle réserve de la Coopérative de solidarité des Quilleurs De La Lièvre créée le 20 février 2024. Cette réserve sera utilisée pour soutenir des projets collectifs dans les municipalités de Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois ou dans la Basse-Lièvre.

11. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 86 % (2023 : 91 %) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 128.1 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Cette proportion répond aux exigences de l'article 16 dudit règlement, fixant celle-ci à un minimum de 50 %.

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par la coopérative en vertu d'un bail totalise 94 902 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	35 032 \$
2026	35 733 \$
2027	24 137 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de l'exercice, la société a constaté une charge au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées pour un montant de 43 966 \$ (35 693 \$ en 2023).

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
ANNEXE A – ENTENTES DE PARTENARIAT		
Entente de service – ID Gatineau	415 000 \$	415 000 \$
Entente de développement coopératif – CDRQ	190 000	190 000
Entente de service – FRR Outaouais	120 419	60 642
PSES Volet 1 – Laurentides	75 519	75 000
PSES Volet 1 – Outaouais	52 750	33 333
	853 688 \$	773 975 \$

ANNEXE B – OPÉRATIONS

Pôle Outaouais (tableau G)	339 223 \$	308 448 \$
Contrats de service	28 017	57 619
Subventions – Fonds de relance des services communautaires	29 512	-
Coopérative de solidarité des Quilleurs De La Lièvre	29 208	-
Revenu d'intérêts	27 392	16 666
Subventions salariales – Services Québec	15 019	39 437
Subvention – Le Chantier de l'Économie Sociale	7 000	-
Subventions – Fonds de relance du centre-ville de Gatineau	3 400	-
Location	2 988	2 263
Gestion projet incubateur	-	6 923
Subvention – Coopération décentralisée France-Québec	-	6 000
Subventions – Mesure de formation	(2 714)	14 019
	479 045 \$	451 375 \$

ANNEXE C – SUBVENTIONS – COVID-19

Subvention salariale d'urgence	-	1 375 \$
--------------------------------	---	----------

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
ANNEXE D – FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS		
Déplacements	55 311 \$	28 921 \$
Activités	46 576	46 308
Loyers	39 360	39 888
Bureau	21 715	17 410
Frais de représentation	18 503	19 876
Amortissement des immobilisations corporelles	14 953	10 230
Télécommunications	13 869	12 502
Entretien et réparations	12 657	12 620
Publicité et promotion	7 780	6 099
Électricité	3 603	4 418
Formation	3 223	769
Assurances	1 529	2 685
Sous-contrats	1 361	1 284
Mauvaises créances	1 289	1 078
Intérêts et frais bancaires	360	563
Perte sur participation dans une coopérative	-	7 000
Perte sur disposition d'une immobilisation corporelle	-	249
	242 089 \$	211 900 \$

ANNEXE E – FRAIS LIÉS À LA STRUCTURE

Assemblées, comités et conseils	6 834 \$	3 067 \$
Cotisations	2 064	5 960
	8 898 \$	9 027 \$

ANNEXE F – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Frais d'incorporation	3 797 \$	1 959 \$
-----------------------	----------	----------

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
ANNEXE G – PÔLE OUTAOUAIS		
PRODUITS		
MEI	110 000 \$	110 000 \$
Chantier de l'économie sociale – FLAC	81 750	52 000
PSES Volet 1 – Outaouais	73 750	66 667
Chantier de l'économie sociale – SAJE	40 000	62 501
Services Québec – formation	11 833	6 021
PSES Volet 4	10 967	-
Mandat – formation	4 900	-
Subvention salariale – FESTQ II	3 477	-
Chantier de l'économie sociale – contribution forum	2 000	-
Autres revenus	546	4 659
Contrats de service	-	6 600
	339 223	308 448
CHARGES		
Coûts directs de main-d'oeuvre	263 645	239 146
Activités et frais de déplacement	41 788	39 824
Frais de gestion	18 731	16 861
Frais de fonctionnement	16 131	13 404
	340 295	309 235
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 072) \$	(787) \$

À titre de mandataire du Pôle d'économie sociale de l'Outaouais, la CDROL absorbe l'insuffisance.